



## Contester amende pour stationnement tres genant

Par **freemanleroi**, le **19/06/2017** à **10:57**

Bonjour

je vous contacte suite a une amende recu pour stationnement tres genant sur trottoir. hors je n'etai pas sur un trottoir mais sur une voie de pompier de plus je venais déposer mon frere handicapé et avait laissé la carte handicapé sur le pare-brise.

Pensez vous que je puisse contester l'amende ? sachant que en dehors des 45 jours celle ci sera majoree

Merci d'avance pour vos reponse.

Par **janus2fr**, le **19/06/2017** à **11:08**

Bonjour,

A l'adresse indiquée sur l'avis de contravention, y a t-il un trottoir ? Si oui, cela va être compliqué de contester, il va falloir prouver que vous n'y étiez pas stationné. Si non, contestation évidente car si pas de trottoir il ne peut pas y avoir stationnement sur trottoir.

Concernant la carte de stationnement handicapé, elle donne le droit d'utiliser les places réservées, pas de se garer n'importe comment...

Par **freemanleroi64**, le **19/06/2017** à **12:15**

a l'adresse indique il n'y a pas de trottoir il s'agit d'une voie pour pompier